

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 002-5696/19/BM

■ Attribution d'une subvention au Club Nautique Marignanais pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Funboard slalom - Approbation d'une convention d'objectifs

MET 19/10058/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

Le Club Nautique Marignanais (CNM) a pour objet de promouvoir la pratique des sports nautiques sur l'Étang de Berre et de participer à la formation de coureurs de haut niveau en funboard slalom. Basé à la plage du Jaï de Marignane, le CNM a une expérience confirmée dans l'organisation de manifestations de haut niveau et une connaissance optimale de ce site naturel et de ses infrastructures. A ce titre, le CNM a été sollicité par l'association « Professional Windsurfing Association » (PWA), organisatrice de la Coupe du Monde de Funboard, pour l'organisation d'une étape de slalom en 2019.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Avril 2019

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association CNM afin de soutenir cet événement de renommée internationale, qui se déroulera du 17 au 22 avril 2019, en présence des 100 meilleurs coureurs issus de 28 nations dont 21 français.

Cette manifestation, ouverte au public, sera organisée sur six journées durant lesquelles les coureurs, masculins répartis en 16 poules et féminins en 4 poules, concourront au travers de manches qualificatives en slalom classique ou en « foil », discipline nouvelle et spectaculaire. Les spectateurs pourront apprécier et découvrir grâce aux aménagements de la zone du Jaï, cette compétition de funboard, version « sans dérive » de la planche à voile olympique.

L'utilisation de l'Etang de Berre comme espace de compétition permettra, par ailleurs, de démontrer la potentialité de ce site notamment aux équipes des différentes nations en recherche de base d'entraînement en vue de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour lesquels la ville de Marseille accueillera les épreuves de voile. Cela positionnera aussi la Métropole Aix-Marseille-Provence comme territoire majeur pour l'accueil de manifestations nautiques nationales et internationales.

La couverture médiatique par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés dans cette discipline, les retransmissions par internet en direct avec commentateur permettront une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans la continuité des grands événements sportifs auxquels elle a déjà participé, la Métropole détient aujourd'hui l'expérience et les atouts nécessaires pour accueillir cet événement de la meilleure manière afin de faire de cette compétition un franc succès et de lui assurer une grande visibilité à international.

La Métropole, avec la co-participation du Département, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation d'une étape de la coupe du Monde de Funboard slalom qui se déroulera du 17 au 22 avril 2019 sur l'Etang de Berre à Marignane.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve du respect de la programmation et la stratégie budgétaire et financière 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Métropole se propose d'attribuer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°Guichet Unique	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2019_00720	Club Nautique Marignanais	Etape de la Coupe du Monde de Funboard slalom	0 euros	162 244 euros	120 000 euros	120 000 euros	OUI
TOTAL						120 000 euros	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe.
- le solde de 20% sur production, avant le 1^{er} novembre 2019, du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Avril 2019

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Club Nautique Marignonais pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Funboard slalom sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 120 000 euros à l'association CNM afin de soutenir l'organisation de la Coupe du Monde de Funboard slalom.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2019, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2019 de la Métropole, chapitre 65, fonction 30, nature 65748, ligne de crédits 25146.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Avril 2019